

Cas pratique improvisé

Par **HT13**, le **26/10/2014** à **15:04**

Bonjour chers juristes spécialistes du droit administratif.

J'ai une question concernant directement un membre de ma famille.
Je vous résume succinctement les faits.

Ma grande soeur est Infirmière Anesthésiste Diplômée d'Etat au Pôle de santé (edit du modérateur). Elle a envoyé une demande de formation à une école lui permettant d'approfondir ses compétences et donc d'améliorer le service de la maternité ainsi que du bloc opératoire, cette école a donné suite à sa demande en répondant positivement. Toutefois, le Conseil d'Administration de l'hôpital a refusé de verser 700€ pour assurer la formation sur 2 ans parce qu'il doit faire des économies (ce qui est compréhensible en temps de crise), cependant ce même CA a accepté de verser 1400€ afin de payer un stage d'anglais à une sage-femme qui est en arrêt maladie et qui donc ne pourra bénéficier de ce stage.

Ma question est donc la suivante : existe-t'il des moyens de recours ?

Cordialement et en espérant une réponse rapide.
Hugo.